

Justificatif généré le 14/06/2023

Support de parution :



Date de parution : 14/06/2023
Département : (92) Hauts-de-Seine
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/679631
N° d'annonce : 679631

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Société anonyme au capital de 2.082.189.492 €

Siège social : « Tour Saint-Gobain », 12, place de l'Iris 92400 COURBEVOIE

542 039 532 R.C.S. Nanterre

ANNULATION D' ACTIONS ET REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Après en avoir délibéré, le Conseil, faisant partiellement usage de l'autorisation à lui accordée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 3 juin 2021 dans sa vingt-sixième résolution, a décidé, avec effet au 13 juin 2023, d'annuler 6 629 309 actions Saint-Gobain au nominal de 4 € chacune, détenues par la Compagnie et affectées lors de leur achat à l'objectif d'annulation, de réduire en conséquence le capital social de 26 517 236 €, d'imputer la différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale, soit 300 913 201,55 €, en partie sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé, soit 2 651 723,60 €, et pour le surplus sur la prime d'émission, soit 298 261 477,95 €, et de modifier ainsi qu'il suit l'article 6, alinéa 2, des statuts :

« Le capital social est actuellement fixé à 2 055 672 256 euros (DEUX MILLIARDS CINQUANTE-CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SIX EUROS). Il est divisé en 513 918 064 actions au nominal de quatre euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »

Antoine Vignial

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeMWBm66

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeMWBm66>

